

## Le Seigneur est ressuscité, Alléluia !

\* **Au Temps Pascal** : Les Apôtres et les Martyrs ont un Office propre. Pour les Fêtes de la Sainte Vierge et des autres Saints, on ajoute, à la fin de tous les Versets et Antienne un Alléluia, et à la fin des Répons brefs deux Alléluia. – Aux fêtes des Saints, on ne fait pas commémoration de la Férie. – L'Office du Psautier comme indiqué pour le Temps Pascal (tous les Ps. sous la seule Antienne Alléluia ; à partir du Capitule, comme à l'Ordinaire du Temps Pascal). Il y a chaque jour des Antienne propres au Benedictus et au Magnificat. – Les jours de Férie, on reprend la Messe du Dimanche précédent. \*

1. **Saint JOSEPH Artisan.** Fête de 2<sup>ème</sup> Ordre. Tous les textes sont propres ; à Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes.
2. **Saint Athanase, Évêque et Docteur de l'Église.** Mémoire Majeure. À Laudes et aux Vêpres, à partir du Capitule, du Commun d'un Confesseur Pontife ; aux Petites Heures, tout du même Commun.
3. **Saint PHILIPPE & Saint JACQUES, Apôtres.** Fête de 3<sup>ème</sup> Ordre (*voir au 1<sup>er</sup> ou au 11 de ce mois*). Antienne propres ; le reste du Commun des Apôtres au Temps Pascal. À Laudes, Psaumes des Fêtes ; aux Vêpres, Psaumes du Commun des Apôtres (*Ps. 109, 112, 115, 138*).
4. De la Férie.
5. De la Férie. (*Premier Vendredi du mois.*)
6. **De la Sainte Vierge.** Mémoire majeure. (*Premier Samedi du mois.*) Office et Messe de la Sainte Vierge au Temps Pascal. – Vêpres du Samedi.
7. **IV<sup>ème</sup> Dimanche après Pâques.**
8. De la Férie.
9. De la Férie.
10. De la Férie. À Laudes, commémoration des **Saints Gordien et Épimaque, Martyrs** : Antienne [*Filiæ Jerusalem* des Martyrs au Temps Pascal.] – Messe des saints Martyrs.
11. **Saint Maieul, Abbé de Cluny.** Mémoire majeure. À Laudes et à Vêpres, à partir du Capitule, du Commun d'un Confesseur non Pontife ; Antienne de Benedictus, Hymne de Vêpres et Antienne de Magnificat propres ; aux Petites Heures, tout du même Commun.
12. De la Férie. À Laudes, commémoration des **Saints Nérée, Achille et Pancrace, Martyrs** : Antienne *Filiæ Jerusalem* des Martyrs au Temps Pascal. – Messe des saints Martyrs propre *Ecce oculi*.
13. **Notre-Dame de Fatima.** Mémoire majeure. Oraisons propres ; Office et Messe de la Sainte Vierge au Temps Pascal. – Vêpres du Samedi.
14. **V<sup>ème</sup> Dimanche après Pâques.**
15. **Lundi des Rogations.** Office ferial du T.P. – Au Benedictus, Antienne *Petite* ; Oraison du Dimanche précédent. Commémoration de **Saint Pacôme Abbé** : Antienne d'un Confesseur non Pontife. – Procession des Rogations, suivie de la Messe des Rogations.
16. **Mardi des Rogations.** À Laudes : au Benedictus Antienne *Oportebat* ; Oraison du Dimanche précédent – Procession des Rogations, suivie de la Messe des Rogations.
17. **Vigile de l'Ascension.** Ordinaire du Temps Pascal jusqu'à None. – Procession des Rogations, suivie de la Messe des Rogations, avec commémoration de la Vigile. – Premières Vêpres de l'ASCENSION.



18. **ASCENSION DU SEIGNEUR.** Solennité de 1<sup>er</sup> Ordre. Tous les textes sont propres. À Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes.  
 \* **Ordinaire du Temps de l'Ascension** (jusqu'à la Messe de la Vigile de la Pentecôte) : À toutes les Heures, Antienne et Psaumes comme au Temps Pascal ; à partir du Capitule, tout comme au jour de l'Ascension. \*
19. De la Férie. À Laudes, commémoraison de **Saint Pierre Célestin, Pape et Ermite de notre Ordre** : Antienne d'un Confesseur non Pontife. – Messe d'un Pape.
20. **Marie Mère de l'Église.** Mémoire majeure. A Laudes à partir du Capitule, du Commun des fêtes de la Sainte Vierge ; Hymne et Antienne de Benedictus propres. Aux petites Heures, tout du même Commun. – Messe propre – Vêpres du samedi.
21. **Dimanche après l'Ascension.** Antienne et Psaumes comme au Temps Pascal ; à partir du Capitule, tout comme au Dimanche dans l'Octave de l'Ascension.
22. De la Férie.
23. De la Férie.
24. De la Férie.
25. **Saint Bède le Vénérable, Confesseur et Docteur de l'Église de notre Ordre.** Mémoire majeure (voir au 27 Mai). À Laudes et aux Vêpres, à partir du capitule, du Commun d'un Confesseur non Pontife ; aux Petites Heures, tout du même Commun.
26. **Saint Grégoire VII, Pape de notre Ordre.** Mémoire de 3<sup>ème</sup> Ordre (voir au 25 Mai). Tous les textes sont propres. À Laudes, Psaumes des Fêtes ; aux Vêpres, Psaumes d'un Confesseur Pontife (Ps. 109, 111, 112, 131).
27. **Vigile de la Pentecôte.** Ordinaire du Temps de l'Ascension jusqu'à None. – La Messe de la Vigile se célèbre après None. – Premières Vêpres de la PENTECÔTE.
28. **DIMANCHE DE LA PENTECÔTE.** Solennité de 1<sup>er</sup> Ordre. Tous les textes sont propres. À Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes. À Tierce, on remplace l'Hymne *Nunc Sancte nobis Spiritus* par le *Veni Creator* (de même pendant toute l'Octave).



29. **LUNDI de la PENTECÔTE.** Fête de 2<sup>ème</sup> Ordre. Tout comme au jour de la Pentecôte, sauf les Antiennes du *Benedictus* & du *Magnificat* ; à Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes. – Messe propre. \* *De même durant toute l'Octave.* \*
30. **MARDI de la PENTECÔTE.** Fête de 2<sup>ème</sup> Ordre. – Premières Vêpres de la VISITATION. Commémoraison de l'Octave.
31. **Mercredi des Quatre-Temps de la Pentecôte. VISITATION DE LA SAINTE VIERGE** (voir au 2 Juillet). Solennité de 1<sup>er</sup> Ordre. Antiennes propres. Le reste du Commun des Fêtes de la Sainte Vierge. À Laudes, à la Messe et aux Vêpres commémoraison de l'Octave ; aux Vêpres, Psaumes des Fêtes de la Sainte Vierge (Ps. 109, 112, 121, 126).